

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2008

---

Le Conseil Municipal a décidé :

- ✓ d'installer M. Michel PACTON en qualité de conseiller municipal, suite à l'annulation par le Tribunal Administratif de l'élection de M. NAHON,
- ✓ d'adopter les décisions modificatives budgétaires proposées et qui permettront notamment l'achat d'un podium roulant,
- ✓ d'accorder à un agent des services techniques une formation à la conduite du tracto-pelle, auprès de la société CG Services pour un coût de 360,00 euros hors taxes,
- ✓ d'autoriser le recrutement de 2 agents contractuels auprès des Services techniques, pour une durée de 3 mois renouvelable une fois,
- ✓ de modifier les termes de la désignation des représentants auprès du Syndicat pour l'informatisation des communes, en ne retenant que la seule désignation du délégué titulaire,
- ✓ de traiter avec le C.P.I.E. la restauration des deux pompiers-secouristes mis à la disposition gratuite de la commune par le S.D.I.S., Service départemental d'incendie et de secours, pour la période de 12 juillet au 18 août, sur la base d'un coût de 10 euros/repas,
- ✓ d'autoriser une opération d'élimination de livres usagés ou obsolètes à la Bibliothèque,
- ✓ d'autoriser les camps, séjours et intervenants proposés par le Service Enfance Jeunesse pour l'organisation du Centre de loisirs pendant le mois de juillet,
- ✓ d'adopter les tarifs de cantine et d'activités péri-scolaires proposés pour l'année scolaire 2008-2009 (majoration moyenne de + 2 %),
- ✓ d'accorder à Mme COLIN l'occupation d'un logement d'instituteur pour une durée maximum de 6 ans et sur la base d'un loyer mensuel révisable de 600 euros,
- ✓ d'adopter les modifications proposées en ce qui concerne les logements conventionnés de la Tour des Rosiers,
- ✓ d'accorder l'occupation du local situé à côté de l'Office de Tourisme à la société MOTIVE pour l'exploitation d'une activité saisonnière de location de vélos jusqu'au 15 septembre 2008, sur la base d'une redevance de 200 euros par mois,
- ✓ de reconduire l'autorisation accordée à M. Eric BERTAU, architecte, d'occupation du local 15 avenue de Gaulle, pour une année supplémentaire, moyennant une redevance annuelle de 6 864 euros,
- ✓ d'accorder à titre précaire l'occupation d'un terrain situé dans l'îlot Allard-Courbet à M. et Mme BLANQUET, à usage exclusif de jardin potager, moyennant une redevance annuelle de 120 euros,
- ✓ de retenir l'offre de la société Pro Gard Sécurité, de Rochefort, d'un montant de 26 453 euros hors taxes pour la surveillance nocturne en juillet et août des 3 campings et du parking de la Fumée,
- ✓ d'autoriser Mme le Maire à déposer la demande de permis de construire relative à l'aménagement de la buvette-restaurant du camping de l'Espérance, dossier qui sera

établi par Jérôme CAGERON, architecte à Rochefort, pour un coût de 2 000 euros hors taxes,

- ✓ d'exonérer de la T.L.E. les logements sociaux à réaliser sur le territoire de la commune,
- ✓ de lancer la procédure d'incorporation dans la voirie communale de la voirie des lotissements les Valines, le Moulin de l'Aubier, l'Olivière,
- ✓ de confier à l'UNIMA une étude préalable aux travaux de protection des berges dans le marais de l'Aubonnière, chemin de Fort Vasoux : coût de l'étude de 3 600 euros avec participation de la commune de 720 euros,
- ✓ de confier au bureau Norisko la mission S.P.S. relative à l'aménagement de la place Carnot, pour un coût de 2 296,00 euros hors taxes,
- ✓ d'autoriser la signature des avenants aux marchés en ce qui concerne le chantier d'extension de la cuisine du Centre d'hébergement, faisant apparaître une majoration globale de 6 006 euros hors taxes,
- ✓ d'autoriser l'achat d'un podium roulant auprès de la société Euro Podium au prix de 35 000 euros hors taxes,
- ✓ d'autoriser l'achat d'une autolaveuse pour les marchés auprès de la société ARGOS, au prix de 5 827,53 euros hors taxes,
- ✓ de confier à l'entreprise M.U.T.P. de Marennes les travaux de dévasage du Port Sud pour un coût de 74 895,00 euros hors taxes,
- ✓ d'instituer une caution de 150 euros à l'occasion du prêt de matériel gratuit, notamment à l'occasion d'expositions,
- ✓ de donner un accord à la mise en œuvre des animations proposées et prises en charge par la commune pendant la saison estivale.

Fouras, le 3 juillet 2008

Le Maire,

Sylvie MARCILLY